

souscriptions aux organismes des Nations Unies, qui exécutent leur propre travail de leur propre manière.

Le sénateur POULIOT: Est-ce que le montant de la souscription canadienne est fixé par les Nations Unies? Je vais m'exprimer plus clairement. Est-ce que les Nations Unies fixent le montant des cotisations du Canada?

M. MORAN: Il ne convient pas que j'essaie de répondre à ces questions. J'ai expliqué que je n'exerce aucune responsabilité dans le domaine sur lequel portent vos questions. Je ne donne des réponses qu'en m'appuyant sur l'expérience que j'ai acquise au cours des années précédentes au ministère des Affaires extérieures. Les Nations Unies ne fixent pas actuellement le montant des cotisations du gouvernement canadien, mais quant aux contributions pour le budget général, elles sont fondées sur un pourcentage qui, naturellement, doit être acceptable pour les pays souscripteurs. Ce pourcentage n'est qu'un guide pour les souscriptions aux organismes. Dans le cas du Canada, il est d'un peu plus de 3 p. 100 du budget régulier des Nations Unies.

Le sénateur POULIOT: Je crois comprendre qu'il y a un fonds directement administré par les Nations Unies et que les souscriptions à ce fonds sont fixées par les Nations Unies.

M. MORAN: Non, sénateur.

Le sénateur POULIOT: Elles ne sont pas fixées?

M. MORAN: Non.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, je crois qu'il n'est pas juste de demander à M. Moran de répondre à des questions dans ce domaine. D'ailleurs, au comité des finances hier, un représentant du ministère des Affaires extérieures était présent et nous a donné certaines des réponses.

Le sénateur FERGUSON: Monsieur le président, j'avais manifesté le désir de parler avant le sénateur Grosart. Cependant, je voudrais rappeler au président et à M. Moran que plusieurs comités siégeaient hier matin et qu'il y avait chevauchement entre les délibérations du comité des finances et celles de ce comité-ci, et aussi celles d'autres comités. Nous ne pouvions pas être présents partout, mais il se peut que M. Moran a vu que les principaux personnages présents ici étaient aussi présents à la séance d'hier. Cependant, mes collègues et moi nous n'avons pas pu y être et cette question nous intéresse beaucoup. Nous voudrions que M. Moran nous en dise plus au sujet de son propre service, après quoi nous pourrions poser des questions.

Le sénateur POULIOT: Vous avez parfaitement raison, monsieur Fergusson, et nous sommes parfaitement embrouillés par les réponses. Je sais maintenant qui refuse de répondre à mes questions. Je vous trouverai au Sénat. Je sais qui ne veut pas qu'il soit répondu aux questions.

Le sénateur FERGUSON: Je n'ai rien dit de semblable. J'ai dit que vous aviez le droit de poser des questions, mais que nous avons le droit d'obtenir un exposé du témoin avant que des questions lui soient posées.

Le sénateur POULIOT: Vous avez parfaitement raison et nous avons droit à ce que le témoin réponde à nos questions.

Le sénateur FERGUSON: Je crois que vous êtes injuste.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je regrette de ne pas vous avoir donné la parole plus tôt, monsieur Fergusson. C'est que je ne voulais pas interrompre le sénateur Pouliot. Mais je répète que nous nous intéressons seulement à l'aide fournie aux pays du Commonwealth. Il y a 21 pays qui appartiennent au Commonwealth et il y en a 115 qui appartiennent aux Nations Unies. Pour cette raison, il nous faut limiter la discussion à ce que je viens de dire.